



Issy les Moulineaux, le 4 octobre 2000

v/réf : demande d'avis du 20/09/2000,
compte-rendu de la réunion
interservices du 27/09/2000.

N.Réf : PDG/DEL/n°00- 699

Monsieur le Préfet

PREFECTURE DE LOIRE-ATLANTIQUE
Direction des Affaires Interministérielles
et de l'Environnement
Bureau de la Réglementation
de l'Environnement

Le Président directeur général

44035 NANTES CEDEX 1

Affaire suivie par Hélène JEANNERET
Laboratoire côtier DEL Nantes

*Objet : dragages des ports de pêche et de plaisance de La Turballe et du Croisic.
Permis d'immersion*

Dans le cadre de l'instruction du dossier cité en objet, nous vous transmettons l'avis de l'IFREMER relatif aux résultats fournis dans les documents complémentaires reçus le 22 septembre dernier.

Compte tenu de l'importance de la contamination par les métaux lourds (Cuivre et Zinc essentiellement : plusieurs dépassements du niveau 2 GEODE) dans certains secteurs de ces deux ports, nous avons été amenés, dans notre avis en date du 19 octobre 1999, à demander des compléments d'étude portant sur la recherche d'autres contaminants, dont le tributylétain (TBT), et sur la réalisation de tests d'écotoxicité afin de pouvoir nous prononcer sur la demande d'immersion des sédiments dragués dans les ports du Croisic et de La Turballe.

Certaines de ces analyses ont fait l'objet d'une première série de rapports qui a motivé notre avis du 21 avril 2000.

Les résultats des tests de toxicité sur larves d'huîtres fournis dans la seconde série de rapports du mois de septembre 2000 confirment la forte contamination des sédiments dans certains secteurs.

C'est le cas à La Turballe, dans le port de pêche (zones 1 et 2), et au droit de la cale de carénage du port de plaisance (zone 6) où les tests pratiqués révèlent un fort risque de toxicité.

Le même type de résultat est enregistré au Croisic, à l'entrée du bassin du port de plaisance (zone 2).

Ces résultats sont à mettre directement en relation avec la forte contamination des sédiments par le TBT. Les valeurs indiquées dans les documents complémentaires (qu'il faut multiplier par 2,44 pour obtenir les valeurs en TBT par kg de sédiment sec) sont respectivement de 10 492 $\mu\text{g}/\text{kg}$, 5 856 $\mu\text{g}/\text{kg}$ et 2 040 $\mu\text{g}/\text{kg}$ dans les

Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer

Établissement public à caractère
industriel et commercial

Siège social
155, rue Jean-Jacques Rousseau,
92138 Issy-les-Moulineaux cedex
France

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00
télécopie 33 (0)1 46 48 21 21
<http://www.ifremer.fr>

secteurs 1, 2 et 6 du port de La Turballe. A titre de comparaison, le tableau ci-joint, extrait du bulletin RNO 1999, précise les valeurs de TBT enregistrées dans plusieurs ports français et étrangers.

N.B. à propos des résultats de TBT fournis dans l'étude : dans un autre dossier de dragage que vous nous avez soumis en 1999 (approfondissement du chenal d'accès du bassin C des chantiers de l'Atlantique), nous avons relevé que le seuil de détection du laboratoire ayant réalisé les analyses de TBT était très élevé (488 µg/kg poids sec). C'est le même laboratoire qui a réalisé les analyses de TBT pour Le Croisic et La Turballe ; or, alors que rien n'indique que la méthode analytique a changé (les références de la méthode sont les mêmes dans tous les dossiers), le laboratoire fournit au Croisic et à La Turballe des résultats inférieurs au seuil de détection précédemment mentionné. Nous aimerions avoir des explications sur ce sujet.

Compte tenu des teneurs élevées en métaux lourds et en TBT, et des risques de toxicité mis en évidence dans les sédiments des zones 1, 2 et 6 de La Turballe et de la zone 2 du Croisic, nous émettons un avis défavorable à l'immersion de ces sédiments en l'absence d'une analyse approfondie de solutions alternatives à l'immersion, s'appuyant sur une évaluation précise des stocks concernés. Nous avons déjà exprimé cette demande dans notre avis du 19 octobre 1999, sur ce dossier dans lequel la solution du dépôt à terre a été abandonnée, sans avoir fait l'objet d'une étude sérieuse.

En revanche, pour les autres secteurs des ports du Croisic et de La Turballe, la contamination des sédiments semble compatible avec une immersion dans la zone de 500 m x 500 m centrée sur le point de coordonnées 47°20'N et 02°32'W, comme cela est proposé dans l'étude d'incidence de décembre 1999. Ce clapage n'est envisageable que pour des sédiments peu contaminés (< niveau 1 de GEODE). Dans l'état actuel de la technique, des connaissances, et du contexte réglementaire, il est exclu que nous puissions approuver des opérations de « panachage des vases [qui] diminuerait la teneur globale des vases en métaux lourds et rendrait acceptable un clapage sur cette zone » (études d'incidence Créocéan, décembre 1999, La Turballe page 84 et Le Croisic page 80).

Président Directeur Général

Localisation	Tributyl étain ($\mu\text{g.kg}^{-1}$ de TBT*, poids sec)	Référence
Arcachon Port Baie (Le Tés)	53 - 152 8 - 37	Sirardin <i>et al.</i> (1994)
Drest Port Baie	840 - 21300 2 - 197	Michel & Averty (1997)
Thalande Ports Baies	9 - 4500 4 - 93	Kan-Atireklap <i>et al.</i> (1997)
Vancouver (Canada) Port Baie	250 - 1000 70 - 160	Stewart & Thomson (1997)
Osaka (Japon) Port Baie	11 - 692 nd - 23	Harino <i>et al.</i> (1998)
Etangs Méditerranéens Lacoste Bages-Sigean-Ayrolles Thau Vic-Prévoist-Maugio Vaccarès	0,7 - 14,4 0,7 - 4,1 3,4 - 127 1,4 - 17,3 <0,7 - 0,7	Cette étude

Concentrations en TBT dans des sédiments superficiels ou des carottes prélevées dans des zones portuaires contaminées et les zones adjacentes (nd = non détecté)
source : bulletin RNO 1999.